

Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation d'une recette

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 10 juin 1998, la SACEM a fait connaître son intention de participer à hauteur de 10 000 F à la réalisation du concert LANDOWSKY présenté le 7 avril 1998.

Ce concert inscrit dans la saison 1997-98, a connu un succès certain : la programmation consacrée essentiellement à la musique du XX^{ème} siècle, a été proposée par Marcel LANDOWSKY qui a accepté de diriger une de ses oeuvres au cours de cette soirée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser cette somme en recettes sur l'imputation 92.22/7478.41027

- de la réaffecter en dépenses sur l'imputation 92.22/64131 (rémunération de personnel temporaire) 41027.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.